

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL CONJOINT VILLE -
CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE DU LUNDI 12 NOVEMBRE 2018**

Présents : Conseil communal:

M. G. HUEZ - Président d'assemblée, M. P.-O. DELANNOIS - Bourgmestre faisant fonction,
M. R. DELVIGNE, Mme L. DEDONDER, M. P. ROBERT, Mme L. LIENARD,
~~MM. V. BRAECKELAERE, A. BOITE, T. BOUZIANE~~ - Echevins;
M. R. DEMOTTE*, Mme R. DESENCLOS-LECLERCQ,
MM. J.-M. DE PESSEMIER, J.-M. VANDENBERGHE, C. MICHEZ,
Mmes ~~M.C. MARGHEM~~, M.-C. LEFEBVRE, M. G. LECLERCQ,
Mme M. WILLOCQ, MM. ~~J.-L. CLAUX~~, J.-L. VIEREN, ~~D. SMETTE~~, B. MAT,
Mme H. CLEMENT-COUPLET, M. J. DEVRAY, Mme S. LIETAR,
MM. B. LAVALLEE, E. VANDECAVEYE, Mmes C. GUISSSET-LEMOINE,
B. DEWAELE, H. LELEU, L. BARBAIX, D. CLAEYSSSENS,
MM. X. DECALUWE, L.-D. CASTERMAN, L. COUSAERT,
Mme C. LADAVID, MM. A. MELLOUK, G. DENONNE, S. LECONTE -
Conseillers communaux;
M. T. LESPLINGART - Directeur général.

Conseil du centre public d'action sociale :

Mme R. DESENCLOS-LECLERCQ - Présidente;
MM. B. LEFEBVRE et J.-L. VIEREN - Vice-Présidents;
~~M. J.-P. CABY~~, Mme S. LIETAR, ~~M. D. LAMBRICKX~~, Mme M.-L. COLIN,
M. F. SCHILLINGS, Mme I. DECHAMPS, M. J.-C. VANSINGLE,
Mmes J.A. DEBOUVERIE-VANDECAVEYE, S. DESCARPENTRY,
M. J.-F. LETULLE - Conseillers du centre public d'action sociale;
~~M. L. LEROY~~ - ~~Directeur général~~ - Mme I. DEFROYENNES - Directrice générale
faisant fonction

(*) Rudy DEMOTTE, bourgmestre empêché (article L1123-5, §1er du Code de la démocratie locale et de la décentralisation).

Le conseil conjoint Ville-CPAS est réuni sur convocation du collège communal remise à domicile le mercredi 31 octobre 2018.

SEANCE PUBLIQUE

<u>1. Communications.</u>

Le bourgmestre faisant fonction, **Paul-Olivier DELANNOIS**, ouvre la séance publique à 18 heures 40 et dépose sur le bureau du conseil conjoint le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2017.

2. Politique sociale concertée entre le Centre public d'action sociale (CPAS), la Ville et le Relais social urbain. Présentation.

Madame **Isabelle DEFROYENNES**, directrice générale faisant fonction au CPAS, présente ce point à l'aide de diapositives électroniques projetées sur écran.

"Je vais vous présenter la politique sociale concertée entre la ville et le relais social urbain. Je vous propose de reprendre les neuf indicateurs que vous avez pu examiner lors des conseils précédents.

Ils mettent en évidence la situation de Tournai par rapport à l'arrondissement, à la province et à la Wallonie.

Le premier tableau nous indique le revenu médian net imposable par déclaration. On constate qu'à Tournai, ce montant s'élève à 21.728,00€. Pour l'arrondissement, nous sommes à 22.190,00€, pour le Hainaut à 21.119,00€ et pour la Wallonie à 23.302,00€. L'indicateur suivant concerne la part des moins de 18 ans vivant dans un ménage sans revenu d'un travail. Elle est de 12,1% à Tournai, 9,9% pour l'arrondissement, 15,9% pour le Hainaut et 12,9% pour la Wallonie.

Un autre indicateur intéressant est la part des plus de 65 ans bénéficiant de la GRAPA ou du revenu garanti. Nous en avons 5,2% à Tournai, 4,75% pour l'arrondissement, 5,65% pour le Hainaut et 5,09% pour la Wallonie. Cet indicateur est à mettre en relation avec la part des 60 ans et plus qui à Tournai est de 26,8%, contre 25,6% dans l'arrondissement, 24,7% pour le Hainaut et 24,5% pour la Wallonie.

Au niveau des montants moyens des crédits au cours de l'année par personne majeure, on voit que la situation à Tournai est de 11.442, quasi le double de l'année 2016.

L'indicateur suivant concerne la part des majeurs admis à la procédure en règlement collectif de dettes. Tournai se situe à 1,02 contre 1,15 pour l'arrondissement, 1,31 pour le Hainaut et 1,32 pour la Wallonie.

L'autre indicateur est le coefficient interquartile du revenu net imposable par déclaration. A Tournai, il est de 100. L'arrondissement est à 98, le Hainaut à 95 et la Wallonie à 102. A propos de la tranche des 18-64 ans bénéficiaires du RIS : à Tournai, on est à 3,76%, par rapport à l'arrondissement qui est à 2,47%, le Hainaut à 3,2% et la Wallonie à 2,89%.

Le nombre de crédits en cours par population majeure, on est à 1,3% pour Tournai.

Un autre indicateur concerne les crédits hypothécaires sociaux octroyés en cours d'année. Tournai se situe à 56%, l'arrondissement à 58%, on reste stable.

La part des ménages vivant dans un logement public est de 6,52% pour Tournai, 6,02% pour l'arrondissement, 7,77% pour le Hainaut et 6,16% pour la Wallonie.

Le nombre de candidatures à un logement social est de 684 à Tournai, pour 1.188 sur l'arrondissement.

Le nombre de logements loués via une AIS est de 184 à Tournai, contre 209 sur l'arrondissement.

Le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés est de 4.087 à Tournai contre 7.579 sur l'arrondissement. C'est une diminution par rapport à l'année 2016.

Au niveau du taux de chômage, Tournai se situe à 14,5%, l'arrondissement à 12,5%, la Province à 16,5% et la Wallonie à 14,6%.

Au niveau de la moyenne annuelle des bénéficiaires du RIS, nous sommes à 1.872 en moyenne. Nous avons eu certains mois en 2018 où nous avons passé les 1.900. Concernant les demandes d'aide par secteur, au niveau de la santé nous sommes à 1.077. Je vous rappelle que ceci concerne les aides suivantes : cotisation mutuelle, frais médicaux, paramédicaux et pharmaceutiques.

Au niveau de l'éducation, nous sommes à 910. Cela comprend les repas scolaires, les frais scolaires, les aides en matière socioculturelle, les mesures que nous prenons en matière d'enfance défavorisée.

Au niveau des logements, nous sommes à 1.056. Ce sont les frais d'hébergement, les loyers, les garanties bancaires, les cautions et l'adresse de référence.

Nous sommes donc à 5.838 mais il est probable qu'en 2017 nous avons arrêté les chiffres plus tard puisque nous avons eu le conseil en décembre. J'ai donc fait une proportionnelle si on considère les chiffres arrêtés cette année au 29 octobre 2018, on devrait dépasser les 7.000 aides en 2018.

Le CPAS de Tournai, c'est également les maisons de repos pour personnes âgées. En 2018, nous avons 347 lits.

Le service énergie a traité 733 dossiers en 2017 contre 600 en 2016.

Au niveau du service logement, il y a 351 logements actuellement occupés et appartenant au CPAS.

Au niveau du service d'insertion socioprofessionnelle, il y a 146 bénéficiaires. Il s'agit des articles 60 et 61. Il y a encore une vingtaine de contrats qui sont l'activation des emplois SINE.

Au niveau de centre de scolarité, de loisirs, 15 à 25 enfants sont suivis. C'est stable.

En crèche, 70 enfants sont inscrits.

A la maison d'enfants nous avons un taux d'occupation moyen de 14,5% par mois pour 2018. Et ça atteint même avec les services extérieurs puisque vous savez que depuis le mois d'avril nous sommes reconnus SAE, agréé par la Fédération Wallonie Bruxelles et on atteint un taux d'occupation de 15 enfants pour 15 lits agréés.

A la maison d'accueil Les Oliviers, nous avons une capacité d'accueil de 12 jeunes entre 18 et 25 ans. Entre le 1er janvier et le 31 octobre, 24 personnes ont été hébergées, soit 1.971 nuitées.

La maison d'accueil de femmes victimes de violence, la Consoude, a hébergé 42 personnes entre le 1er janvier et le 31 octobre, dont 22 femmes victimes de violence et 20 enfants. Cela représente un total de 3.558 nuitées et 58 nuitées d'urgence.

Si maintenant on met cela en corrélation avec les données budgétaires, les dépenses du CPAS qui s'élevaient lors de la modification budgétaire 2018 à 55.920.233,29€ sont répertoriées comme suit :

- au niveau du personnel : 27.368.773,70€
- au niveau du fonctionnement : 4.612.124,12€
- en dépenses de transfert : 22.125.977,69€ dont les RIS
- dette 1.813.357,78€.

De ces 22.125.977,69€, les dépenses de transfert se répartissent comme suit :

- 19.324.270,00€ pour l'aide sociale dont 17.170.000,00€ pour les RIS
- au service de l'aide familiale, 141.582,64€
- au niveau de la réinsertion socioprofessionnelle, nous sommes à 1.961.948,54€
- au niveau du fonds d'énergie, nous sommes à 280.154,00€

et les autres actions sociales 160.296,00€

- au niveau du RSUT, nous avons pour le plan grand froid 2017-2018 : il y a eu un changement important puisqu'un abri pérenne de 25 à 48 lits a pu ouvrir ses portes à Tournai.

Il est géré par l'ASBL AUXILIIS en collaboration avec le relais social et donc on a comptabilisé 4.255 nuitées pour 221 personnes différentes, 198 hommes et 23 femmes. L'accueil de jour Brasero a été repris par le service de santé mentale du Tournaisis. Durant le plan grand froid 2017-2018, ce service a accueilli 208 personnes différentes, 172 hommes et 36 femmes.

Le public jeune de 18-24 ans en forte représentation a représenté 25% des personnes accueillies en abri de nuit. Il y a eu un projet qui a regroupé certains partenaires autour des jeunes en errance justement préoccupés par cette situation des jeunes de 18-24 ans qui arrivent dans des abris de nuit. C'est 19% lors du précédent plan grand froid et 25% cette année-ci. Et 20% des personnes accueillies à Brasero et 10% lors du précédent plan grand froid. C'est en augmentation également.

Au niveau du SAIS, quelques chiffres : 275 dossiers ont été ouverts au niveau du travail de rue.

Au niveau des maisons de quartier, des écoles de devoirs, Templeuve regroupe 70 jeunes, Gaurain 40 et le Maroc 30.

En matière de médiation, 108 dossiers ont été ouverts."

Monsieur le Conseiller de l'action sociale ECOLO, **Jean-François LETULLE**, s'exprime en ces termes :

"Le groupe ECOLO profite de ce dernier conseil communal conjoint pour remercier la présidente du CPAS, Rita LECLERCQ. Certes elle n'a pas eu une position de tout repos, nous l'admettons, même si ce terme recouvre une signification différente au CPAS, par rapport au conseil communal. Le respect a toujours été mutuel et nous sommes convaincus que la présidente a toujours souhaité le meilleur pour cette institution.

Nous vous souhaitons une bonne seconde carrière, peut-être même la plus intéressante. Aujourd'hui les chiffres présentés sont ce qu'ils sont et confirment une tendance : la précarité gagne du terrain et naturellement ce constat ne fait que renforcer l'importance de notre structure sociale publique et privée de première ligne. Il ne faut pas s'arrêter trop longtemps sur les chiffres. Regardez simplement la part des 18-64 ans bénéficiaires du RIS ou arrêtons-nous aussi quelques instants sur l'augmentation du RIS sur cette législature. 732 RIS supplémentaires, c'est énorme. Si on veut préserver, que dis-je, améliorer la cohésion sociale, il y a un travail énorme qui nous attend. Pour le CPAS il faudra trouver le bon équilibre entre la nécessité d'agir en gestionnaire responsable sans pour autant inscrire notre institution dans la spirale de l'austérité, ce qui ne ferait que créer de la misère sur la misère et ça c'est déjà un fameux défi.

Plus que jamais, le travail en réseau, la saine et juste application du principe de subsidiarité, la lutte contre le surendettement, la rationalisation du parc immobilier avec une remobilisation du CPAS sur ses missions premières, l'accompagnement efficient des projets individualisés d'intégration sociale, le renforcement de la réinsertion socioprofessionnelle en lien avec des projets novateurs et écologiques, la redéfinition de certains critères d'octroi d'aide sociale, mais aussi une bonne dose de créativité seront nécessaires pour faire face au nouveau défi et à certains nuages noirs qui se profilent, tels que la cotisation de responsabilisation et l'avenir réservé aux points APE. Cette réalité demandera un soutien aux positions de la majorité, du personnel, de la tutelle, un large soutien. Si on veut garantir la cohésion sociale, il faudra justement de la cohésion dans un outil essentiel qui en est justement le garant.

La présidente étant désignée, les conseillers le seront dans les prochaines heures. Toutes et tous pourront compter sur l'appui interne et externe des écologistes pour arriver à mener à bien cette mission et donc bon vent à toute l'équipe qui va bientôt se mettre en place."

Monsieur le Bourgmestre empêché, **Rudy DEMOTTE**, prend ensuite la parole :

"Je voudrais, au nom du groupe socialiste, me joindre aux paroles qui ont été prononcées à l'instant par le conseiller de l'action sociale J-F.LETULLE sur le rôle de Rita LECLERCQ. Elle a eu une mandature difficile pour maintenir la pérennité de l'institution. C'est tout à son honneur d'avoir pu conduire ce programme jusqu'à sa fin. Merci Rita.

Je me questionne quand je vois l'exposé qui vient d'être fait sur l'état concret d'avancement des synergies CPAS-VILLE. Est-ce qu'on pourrait voir sur quels postes les éléments ont été consolidés et nous dire également quel est le plan prévu pour mettre en œuvre la suite des synergies ?

Le constat que nous avons fait tout à l'heure, dans les statistiques qui ont été présentées, montre qu'il y avait un hiatus dans le processus de vieillissement de la ville de Tournai. A la fois il y a un vieillissement plus rapide qu'ailleurs. D'un autre côté, quand vous regardez le taux de GRAPA et de revenus de remplacement aux personnes âgées, l'évolution est moins lente. Cela signifie que la population âgée est en général une population moins pauvre ou plus riche que ne le sont les autres classes d'âge de la population. Ceci a une incidence aussi sur la politique de logements du CPAS. Elle est orientée essentiellement vers la personne âgée. C'est un choix qui a été fait. On remarque qu'aujourd'hui la politique du logement devrait avoir pour priorité les classes d'âge les plus jeunes. Les statistiques que vous montriez tout à l'heure le démontrent aussi.

Autre considération qui a trait cette fois-ci aux questions d'équilibre entre l'aide sociale et l'activation sociale, nous pouvons considérer, en voyant les chiffres d'évolution du RIS, qu'il y a un impératif à booster au maximum les articles 60.

Il y a une interrogation que j'ai à propos d'une information qui m'a été donnée il y a quelques minutes, sur la volonté du gouvernement wallon. Actuellement un article 60 qui arrive en bout de prestation peut réintégrer, ce qui est d'ailleurs bon pour lui et bon pour la société, les droits ordinaires au chômage. Il semblerait que cet élément fondateur de la réinsertion socioprofessionnelle pourrait être remis en cause. Mais je n'ai pas plus d'information. Je pense que cela mérite une position politique claire en demandant, tous groupes confondus, que nous maintenions le dispositif actuel qui permet de passer de l'aide sociale à l'assurance sociale et donc dans certains cas à aboutir à des emplois stables."

Madame la Conseillère communale ECOLO, **Coralie LADAVID**, prend la parole à son tour :

"J'ai une question par rapport aux chiffres. On voit que le taux de RIS est plus important à Tournai que dans la province. On est à 4,2% à Tournai contre 3,37% à la province. Par contre le taux de chômage est plus important à la province qu'à Tournai. Je me questionne sur ce chiffre. Qu'est-ce qui peut justifier le fait qu'on ait plus de RIS et moins de chômage que la moyenne provinciale ? Est-ce que ça veut dire que ce sont des personnes qui ne rentrent pas dans les conditions ? Est-ce que c'est le taux de chômage ou est-ce que c'est le nombre de demandeurs d'emploi ? Ce n'est pas la même chose !"

La directrice générale faisant fonction du CPAS, **Isabelle DEFROYENNES**, répond ce qui suit :

"On peut considérer que la province est composée en majorité de communes rurales. Il y a moins de RIS dans les communes rurales. On pourrait effectivement expliquer que Tournai attire plus de revenus d'intégration sociale. Pour ce qui est du taux de chômage, effectivement, c'est vrai qu'il faut distinguer les demandeurs d'emploi des chômeurs complets indemnisés. Je suppose qu'il s'agit ici des chômeurs complets indemnisés. Je n'ai pas d'explication particulière à ce propos. Peut-être qu'effectivement il y en a moins en ville parce qu'il y a plus de possibilités d'insertion des chômeurs, au niveau d'entreprises, des zonings,..."

Madame la Conseillère communale ECOLO, **Coralie LADAVID**, reprend la parole :

"Je voulais aussi témoigner d'une situation que j'ai vécue professionnellement. Cette affaire concerne quelqu'un qui avait droit au chômage et qui bénéficiait du RIS. En fait, finalement c'est un peu par hasard qu'elle avait droit au chômage. Je ne sais pas s'il s'agit d'une situation exceptionnelle ou bien si c'est quelque chose de fréquent. Beaucoup de personnes ont bénéficié du RIS parce qu'elles n'avaient pas droit au chômage puis après, de façon rétroactive, elles y avaient droit à nouveau."

La présidente du CPAS, **Rita LECLERCQ**, précise ce qui suit :

"Elles n'ont plus bénéficié du RIS dès lors qu'elles ont retrouvé leur droit aux allocations de chômage. Le CPAS dispose d'un outil pour gérer cela, la banque carrefour" ce que confirme la directrice générale faisant fonction du CPAS, Isabelle DEFROYENNES.

Le conseil conjoint Ville - Centre public d'action sociale prend la délibération suivante :

PREND CONNAISSANCE:

du rapport sur la politique sociale concertée entre le Centre public d'action sociale (CPAS), la Ville et le Relais social urbain dont les termes suivent :

"Pour rappel, lors du conseil conjoint de décembre 2015, il a été convenu que, chaque année, un dossier sur la situation du niveau et des conditions de vie de nos concitoyens serait présenté au conseil conjoint Ville-CPAS.

Ces données statistiques liées à notre territoire sont mises en perspective avec les données à l'échelle wallonne, provinciale et de l'arrondissement.

Afin de permettre à chacun de disposer de données comparables d'année en année, vous trouverez ci-dessous les données statistiques de notre territoire réactualisées (en fonction des dernières données de l'IWEPS disponibles) et en annexe les tableaux reprenant l'évolution annuelle des différents indicateurs définis lors de la séance du conseil conjoint de 2015.

Afin de «mesurer» le niveau de vie et les conditions de vie, l'institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) utilise 9 indicateurs. Les indicateurs sont les suivants:

- Indicateur 1 : le revenu médian net imposable par déclaration;
- Indicateur 2 : part des moins de 18 ans vivant dans un ménage sans revenus d'un travail;
- Indicateur 3 : part des plus de 65 ans bénéficiaires de la garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA) ou du revenu garanti (RG);
- Indicateur 4 : montant moyen des crédits en cours de l'année par personne majeure;
- Indicateur 5 : part des majeurs ayant été admis à la procédure en règlement collectif de dettes;
- Indicateur 6 : coefficient interquartile des revenus nets imposables par déclaration;
- Indicateur 7 : part des 18 – 64 ans bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS);
- Indicateur 8 : nombre moyen de crédits par personne majeure;
- Indicateur 9 : nombre de crédits hypothécaires sociaux octroyés au cours de l'année.

Dans l'hypothèse où vous souhaitez une définition de chacun de ces indicateurs, nous vous invitons à consulter le site de l'IWEPS

(<http://walstat.iweps.be/carto/cartographie.php>).

En outre, comme l'année dernière, afin de compléter ces données, nous y avons ajouté quelques chiffres dans les domaines de la santé, du logement, de l'emploi et de l'éducation.

Ces thèmes, nous les avons retenus de commun accord avec la Ville, le CPAS et le Relais social urbain, considérant qu'il s'agit des domaines «piliers» de l'épanouissement et de l'intégration des citoyens.

Comme indiqué supra, afin de compléter ces données et en regard des domaines retenus, quelques indicateurs vous sont présentés: santé, logement, emploi et éducation.

	Indicateur 1 (2015)	Indicateur 2 (2015)	Indicateur 3 (2017)	Indicateur 4 (2017)	Indicateur 5 (2017)	Indicateur 6 (2015)	Indicateur 7 (2017)	Indicateur 8 (2017)	Indicateur 9 (2017)
Wallonie	22.302,00 €	12,9%	5,59%	Non diffusé	1,32%	102,0	3,03%	Non diffusé	5.078
Province	21.119,00 €	15,9%	5,65%	Non diffusé	1,31%	95,0	3,37%	Non diffusé	2.253
Arrondissement	22.190,00 €	9,9%	4,75%	Non diffusé	1,15%	98,0	2,72%	Non diffusé	158
Tournai	21.728,00 €	12,1%	5,20%	11.442,00 €	1,20%	100,0	4,20%	1,30	56

Santé			
	Taux de mortalité hommes		Indice de mortalité femmes
Wallonie	1.529/100.000		964/100.000
Province	1.633/100.000		994/100.000
Arrondissement	1.640/100.000		964/100.000
Tournai	1.607/100.000		935/100.000
Logement			
	Part des ménages vivant dans un logement public (01/01/2017)	Nombre de candidatures à un logement social (20/03/2018)	Nombre de logements loués via une Agence Immobilière Sociale (2016)
Wallonie	6,16%	29.053	5.573
Province	7,77%	10.699	2.123
Arrondissement	6,02%	1.188	209
Tournai	6,52%	684	184
Marché du travail			
	Nombre de demandeurs d'emplois inoccupés (2017)	Taux de chômage (2016)	
Wallonie	219.321	14,6%	
Province	88.927	16,5%	
Arrondissement	7.579	12,5%	
Tournai	4.087	14,5%	

Centre public d'action sociale

Le CPAS est le bras social de la commune dont la mission fondamentale prévoit, en son article 1, que " *toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine. Il est créé des centres publics d'action sociale qui ont pour mission d'assurer cette aide.* ".

Ce principe fondamental est à la base des missions des CPAS. Il est, d'ailleurs, l'un de nos principes constitutionnels (article 23 de la Constitution).

Ces missions légales sont : le droit à l'intégration sociale, l'information et l'accompagnement administratif, la guidance psychosociale, l'information au public, l'affiliation à un organisme assureur, la garde des biens confiés, la protection des mineurs, la mise en oeuvre d'une politique d'accès à l'énergie pour les personnes précaires.

Outre le service social (chargé notamment de l'octroi du RIS et des aides sociales diverses relatives notamment aux besoins primaires), les CPAS ont également la possibilité de créer et de développer tous services à caractère social qu'ils jugent nécessaires.

A Tournai, ces services sont :

- **Maisons de repos** pour personnes âgées: 347 lits;
- Service "**Energie**": 733 dossiers traités en 2017 (600 en 2016);
- Service "**Logement**" : 351 logements occupés appartenant au CPAS;
- Service "**Insertion socioprofessionnelle**" : 146 bénéficiaires au 31 octobre 2018;
- **Centre de scolarité et loisirs** : 15 à 25/enfants/ jour (= 2016);
- **Crèche** : 70 enfants inscrits;
- **Maison d'enfants** : taux d'occupation moyen 14,5 enfants/mois/2018 (12,91 en 2017);
- **Maison d'accueil "Les Oliviers"** (capacité d'accueil: 12 jeunes de 18 à 25 ans) : entre le 1^{er} janvier et le 31 octobre 2018, 24 personnes hébergées, soit 1.971 nuitées;
- **Maison d'accueil pour femmes victimes de violences "La Consoude"**: entre le 1^{er} janvier et le 31 octobre 2018, 42 personnes hébergées (22 femmes victimes de violences et 20 enfants), 3.558 nuitées, 52 nuitées d'urgence.

Concernant le service social:

Moyenne annuelle des bénéficiaires du RIS:

- 2010: 1.004
- 2011: 1.060
- 2012: 1.140
- 2013: 1.216
- 2014: 1.312
- 2015: 1.484
- 2016: 1.606
- 2017: 1.826
- 2018: 1.872 (au 31 octobre)

Les RIS octroyés se répartissaient (en septembre 2018) entre 858 isolés, 545 cohabitants et 438 familles.

En outre, il y a lieu de noter également les différentes aides sociales octroyées. Vous trouverez dans le tableau ci-dessous les secteurs les plus significatifs pour lesquels une demande d'aide a été introduite entre 2010 et novembre 2017:

Année	Santé	%	Education	%	Logement	%	TOTAL OCTROI
2012	1241	18,98 %	738	11,29 %	798	12,21 %	6.536
2013	1229	18,28 %	812	12,08 %	870	12,94 %	6.723
2014	1227	19,21 %	843	13,20 %	837	13,11 %	6.386
2015	1097	18,58 %	831	14,07 %	943	15,97 %	5.905
2016	1053	16,47 %	832	13,01 %	1253	19,60 %	6.394
2017	1129	17,80 %	903	14,24 %	1280	20,17 %	6.343
2018	1077	18,44 %	910	15,58 %	1056	18,08 %	5.838
							Arrêté au 29/10/2018

- Santé : cotisations mutuelle - frais médicaux - frais paramédicaux - frais pharmaceutiques
- Éducation : repas scolaires - frais scolaires - projets socioculturels - mesures spécifiques enfants défavorisés
- Logement : frais d'hébergement - loyers autres et CPAS - garantie bancaire - cautions - adresse référence.

D'un point de vue budgétaire, les dépenses du CPAS s'élevaient à 55.920.233,29 €.

Celles-ci se décomposent comme suit:

- Personnel : 27.368.773,70€;
- Fonctionnement : 4.612.124,12€;
- Transferts : 22.125.977,69 € (dont les RIS);
- Dette : 1.813.357,78€.

Les dépenses de transferts se répartissent comme suit :

- Aide sociale : 19.324.270,00€ € dont RIS 17.170.000,00€
- Services d'aide familiale : 141.582,64€
- Réinsertion professionnelle : 1.961.948,54€
- Fonds énergie : 280.154,00€
- Autres actions sociales : 160.296,00€.

Service d'aide à l'intégration sociale

Quelques chiffres relatifs au travail effectué par le SAIS :

- Travail de rue

En 2017, les éducateurs de rue ont ouvert 275 dossiers. Le nombre de situations suivies est toutefois supérieur à ce chiffre car plusieurs accompagnements et interventions se déroulent soit en rue directement, soit auprès d'organismes partenaires (Braséro, Assiette pour tous, abris de nuit,...) et ne sont pas comptabilisés dans les statistiques.

- Retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels

Maisons de quartier et écoles de devoirs

En 2017, 140 jeunes ont fréquenté les maisons de quartier:

- à Templeuve, en 2016, 70 jeunes ont fréquenté le local;
- à Gaurain, 40 jeunes ont fréquenté le local;
- dans le quartier du Maroc, 30 jeunes ont fréquenté la maison de quartier.

Médiation

108 dossiers ouverts en 2017.

Le relais social urbain

Durant 7 ans, le R.S.U.T. a été directement opérateur, dans le cadre du plan grand froid, d'une structure provisoire d'accueil de nuit. Pour rappel, ce dispositif était mis en œuvre chaque année entre novembre et fin mars.

En chiffres :

- durant le plan grand froid 2011/2012 : 1.728 nuitées ont été comptabilisées au sein de l'hébergement d'urgence. 105 personnes différentes y ont été accueillies : 93 hommes et 12 femmes;
- durant le plan grand froid 2012/2013 : 2.570 nuitées ont été comptabilisées. 141 personnes différentes y ont été accueillies : 115 hommes et 26 femmes;
- durant le plan grand froid 2013/2014 : 2.887 nuitées ont été comptabilisées pour 133 personnes différentes : 110 hommes et 23 femmes;
- durant le plan grand froid 2014/2015 : 2.434 nuitées ont été comptabilisées pour 113 personnes différentes : 88 hommes et 25 femmes;
- durant le plan grand froid 2015/2016: 3.084 nuitées ont été comptabilisées pour 117 personnes différentes : 98 hommes et 19 femmes;
- durant le plan grand froid 2016/2017 : 3.574 nuitées ont été comptabilisées pour 141 personnes différentes : 119 hommes et 22 femmes.

A partir du 21 septembre 2017, une structure d'abri de nuit pérenne portée par l'ASBL Auxiliis a vu le jour grâce au soutien financier du service public de Wallonie (SPW) ainsi que du RSUT. Durant le plan grand froid 2017/2018, cette structure a comptabilisé des chiffres «records» : 4.255 nuitées pour 221 personnes différentes (198 hommes et 23 femmes).

Dans le cadre de son agrément, Auxiliis a pour mission de procurer un hébergement collectif d'urgence et inconditionnel à l'attention d'hommes et de femmes, majeurs. Les animaux de compagnie peuvent également être accueillis. Du mois d'avril au mois de novembre, sa capacité d'accueil est de 25 places. Durant la période du PGF (de novembre à mars) cette capacité d'accueil est élargie à 43 places. Le public peut être accueilli de 21 heures à 8 heures 45.

Par ailleurs, durant le PGF 2017/2018, l'accueil de jour pérenne «Braséro» porté depuis mai 2016 par le Service de Santé Mentale du Tournaisis avec le soutien financier du RSUT, a également enregistré des chiffres «records» : il a accueilli 208 personnes différentes (172 hommes, 36 femmes). A titre de comparaison, lors du PGF 2016-2017, il avait accueilli 161 personnes différentes (127 hommes, 34 femmes). Durant plusieurs après-midi consécutives, il a accueilli jusqu'à 35 personnes en même temps.

Au niveau de ses modalités de fonctionnement, Braséro propose un lieu où tous peuvent à la fois se poser, se réchauffer, être écoutés. C'est un lieu convivial, de socialisation qui permet de créer ou de recréer du lien social, un lieu où trouver des informations, se mettre en contact avec des professionnels de différents services. Les animaux de compagnie peuvent également être accueillis. Du mois d'avril au mois de novembre, Braséro est ouvert du lundi au jeudi de 14 heures à 18 heures ainsi que les dimanches et jours fériés de 13 heures à 16 heures 30. Durant le PGF, il élargit ses plages d'accueil : du lundi au vendredi de 14 heures à 18 heures ainsi que les samedis/dimanches de 13 heures à 18 heures.

Un constat particulièrement marquant durant le PGF 2017/2018 a été indéniablement la forte représentation du public «jeune», c'est-à-dire âgé entre 18 et 24 ans dans les structures d'accueil bas seuil : il a représenté 25% des personnes accueillies à l'abri de nuit (contre 19% lors du précédent PGF); 20 % des personnes fréquentant Braséro (contre 10% lors du précédent PGF).

Le constat de la présence d'un public jeune dans ces structures est récurrent depuis trois ans. Néanmoins, il a connu une forte augmentation durant le PGF 2017-2018. Comme évoqué dans l'ensemble des réunions «concertation hiver» pilotées par le RSUT, ce public «18-24» a également été fortement représenté dans les différentes structures participant au PGF : relais santé, restaurant social, albatros, éducateurs de rue, service des urgences du centre hospitalier de Wallonie picarde (CHWAPI) etc. L'ASBL Droit au logement (DAL) a également constaté une forte présence du public jeune dans les ateliers recherche logement (ARL). Ce constat est interpellant et inquiétant. Pour la plupart, ces jeunes ont eu des parcours de placement dans l'aide à la jeunesse au niveau local, ont vécu des ruptures familiales. Un certain nombre sont également en situation de handicap mental. Bien que formant «groupe» avec d'autres jeunes dans la même situation, ils sont isolés socialement. Face à cette problématique émergente, depuis 2015, le RSUT en collaboration avec le Conseil d'arrondissement de l'aide à la jeunesse (CAAJ) de Tournai organise le groupe «jeunes en errance – parents en situation d'errance». Ce groupe vise à coconstruire des solutions pour mieux faire face à ces situations.

D'autres constats ont pu être posés :

- Au niveau de l'abri de nuit, celui-ci a été majoritairement fréquenté par de nouvelles personnes : elles ont été 168 sur les 221 personnes accueillies au total, soit 76 %. Le public a été majoritairement masculin (89%). Les femmes ont été moins présentes, 11 %, avec des profils très variés, plus complexes, marqués par une forte précarité, de la prostitution. Globalement, le public a été majoritairement belge : 65% (soit 144 personnes) et également majoritairement issu de Tournai et de son arrondissement 58% (soit 128 personnes). Aucun effet «appel d'air» n'est donc à mettre à l'actif de la mise en place de l'abri de nuit.
- Au niveau de l'accueil de jour, une hausse de la fréquentation (80% de nouvelles personnes) a pu être remarquée tant dans le taux de présence (30 personnes en moyenne par après-midi, pendant 5 mois avec des pics réguliers à 35 personnes surtout durant les week-ends) qu'au niveau du public masculin (83%). Concernant le public féminin, comme pour l'abri de nuit, on a pu remarquer une stabilité. A l'instar des constats posés lors des précédents PGF, Braséro est majoritairement fréquenté par des personnes originaires de Tournai. Les usagers connaissent bien la structure et déclarent majoritairement avoir été orientés via «le bouche-à-oreille».

Le budget total du Relais social urbain tournaisien pour 2018 s'élève à 1.027.983,00€. Ce budget, outre le fonctionnement de la coordination du Relais Social et la mise en place du dispositif hivernal, permet la mise en œuvre d'une dizaine de projets via principalement le financement de frais de personnel pour des opérateurs qui œuvrent, toute l'année, autour de la grande précarité :

- Le Dispositif d'Urgence Sociale du CPAS;
- Un éducateur au service logement du CPAS;
- Le restaurant social «l'Assiette pour Tous»;
- Une infirmière de l'IMSTAM pour assurer un accompagnement santé dans les maisons d'accueil;
- Le Dispositif d'Accès aux Matériels Stériles d'Injection par l'asbl Citadelle;
- Une assistante sociale à l' AIS;
- L'accueil de jour «Braséro»;
- La coordination de la «Maison de l'Habitat»;
- Les éducateurs pour l'abri de nuit par Auxiliis;
- Une psychologue pour le centre d'aide aux alcooliques et toxicomanes de Péruwelz.

Il permet également le financement du Relais santé avec l'engagement de deux infirmiers pour l'équivalent d'1 ½ équivalent temps plein (ETP) et le financement du poste capteur logement.

3. Marchés conjoints Ville-Centre public d'action sociale. Année 2018.

Le conseil conjoint Ville - Centre public d'action sociale prend la délibération suivante :

Vu le programme stratégique transversal (P.S.T.) 2013-2018 approuvé par le conseil communal le 27 janvier 2014;

Vu l'article 26 bis paragraphe 5 de la loi organique des centres publics d'action sociale imposant la présentation d'un rapport des synergies existantes et à développer entre la Ville et le Centre public d'action sociale;

PREND CONNAISSANCE

de la liste des marchés conjoints Ville-C.P.A.S. conclus en 2018 :

MARCHES PUBLICS :

- *Fournitures* :

- Matériel de quincaillerie;
- Gasoil de chauffage;
- Matériel électrique;
- Cartes magnétiques de carburant pour véhicules;
- Matériel de peinture et de décoration;
- Matériaux de construction et de voirie;
- Agendas;

- *Services* :

- Audit de sécurité informatique;
- Services bancaires.

4. Synergies Ville - Centre public d'action sociale. Plan d'action. Etat d'avancement.

Le bourgmestre faisant fonction, Paul-Olivier DELANNOIS, cède la parole à la présidente du CPAS, **Rita LECLERCQ** :

"Je voulais vous remercier pour les choses gentilles que vous m'avez apportées. Cela m'a fait beaucoup de bonheur. Ce mandat de 18 ans au CPAS, de 30 ans si je cumule mes fonctions de conseillère et de présidente, cela a marqué ma vie. Je recommencerais une autre vie mais en n'oubliant jamais ce que j'ai vécu au CPAS et à la ville de Tournai. Une fin de mandat est toujours une période particulière d'autant qu'en ce qui me concerne, il s'agit d'un passage de relais.

Alors je ne résiste pas à vous livrer quelques-unes de mes réflexions basées sur mon expérience passée au sein du CPAS.

Si depuis quelques années, les synergies entre ville et CPAS ont été réfléchies, programmées, elles sont maintenant en cours de réalisation.

En effet, la mise en commun de services support apparaît aujourd'hui comme une évidence mais, reconnaissons-le, la mise en route a été difficile car elle effrayait. La crainte principale était une fusion Ville/CPAS. L'accélération de la mise en œuvre en 2018 des synergies prouve, qu'au contraire, il s'agit d'unir nos compétences pour permettre à nos deux institutions de mieux assumer chacune leurs missions.

Et dans ce cadre, le CPAS s'affirme comme le bras social de la Ville de Tournai. Dans une ville où le nombre de RIS croît chaque année pour atteindre 1.872 en octobre 2018, dans un contexte global de plus en plus stigmatisant pour les "sans", "sans" abri, "sans" emploi, "sans" domicile fixe, "sans" papiers,... il est évident que l'approche des problématiques est déterminante. Prévention versus répression, respect inconditionnel de l'être humain versus jugement de valeurs, inclusion versus exclusion, remise en question versus culpabilisation de l'autre sont autant de concepts et de valeurs qui détermineront l'orientation de la politique sociale de demain et la cohésion sociale au sein de notre ville. L'outil formidable qu'est le plan de cohésion sociale y joue aussi un rôle central. En effet, ses objectifs sont de garantir l'accès aux soins médicaux, à l'emploi, au logement, à la culture et à la formation via le développement social des quartiers et la lutte contre toutes les formes de précarité, de pauvreté et d'insécurité au sens large. Ainsi le plan de cohésion sociale vient compléter et renforcer les actions menées par le CPAS.

Ville et CPAS main dans la main pour avancer vers le futur en rendant l'administration plus efficiente, plus accessible à la fois pour son personnel et pour le public. Pour réaliser cela, au sein de chaque institution, le pouvoir politique et les responsables de l'administration collaboreront pour aboutir à l'élaboration d'un programme stratégique transversal. Cet outil de gouvernance pluriannuel décline les stratégies, les objectifs, les projets et les actions déployées durant cette nouvelle législature. Il apparaît dès lors que compte tenu de la poursuite des développements des synergies, des points de jonction apparaîtront et se développeront entre le PST de la ville et celui du CPAS.

Pour conclure, je dirai que le CPAS a évolué et que cette évolution se poursuivra dans l'intérêt général du public tant que les synergies se poursuivront dans une relation d'égal à égal en reconnaissant les spécificités de chacune des institutions et des compétences de leur personnel respectif."

Le bourgmestre faisant fonction, **Paul-Olivier DELANNOIS**, remercie la présidente du CPAS, Rita LECLERCQ, et la directrice générale faisant fonction, Isabelle DEFROYENNES.

Le conseil conjoint Ville - Centre public d'action sociale prend la délibération suivante :

Vu le programme stratégique transversal (P.S.T.) 2013-2018 approuvé par le conseil communal le 27 janvier 2014;

Vu la délibération du conseil conjoint du 19 décembre 2016 prenant connaissance du plan d'action relatif à la mise en oeuvre des synergies entre la Ville et le Centre public d'action sociale et de sa note d'accompagnement;

Considérant que pour mettre en oeuvre ledit plan d'action, un comité de suivi a été mis en place suivant la décision du collège communal du 24 février 2017;

Considérant qu'un tableau de bord a été élaboré afin d'assurer le pilotage par le comité de suivi;

Considérant la délibération du conseil conjoint du 18 décembre 2017 prenant connaissance de l'état d'avancement de la mise en oeuvre du plan d'action relatif aux synergies entre la Ville et le Centre public d'action sociale ;

PREND CONNAISSANCE

de l'état d'avancement de la mise en oeuvre du plan d'action relatif aux synergies entre la Ville et le Centre public d'action sociale:

- **Rappel du contexte**

Lors de la séance du conseil conjoint du 14 décembre 2015, les mandataires des deux institutions ont souhaité accélérer et approfondir la mise en œuvre des synergies.

L'objectif était de gérer au mieux les ressources des deux administrations et, corollairement, de réaliser des économies d'échelle.

Les administrations et les responsables de la majorité ont travaillé de concert afin de construire un plan d'action répondant à la fois à la volonté politique exprimée et à la faisabilité administrative des mesures envisagées.

En séance du 19 décembre 2016, le conseil conjoint a pris connaissance du plan d'action relatif à la mise en œuvre des synergies entre la Ville et le Centre public d'action sociale.

Pour rappel, ce plan d'action identifie les synergies (objectifs stratégiques) lesquelles sont déclinées par services, les objectifs opérationnels, les échéances envisagées, les pilotes chargés de la mise en œuvre de ces mesures et le degré de réalisation.

Les synergies ciblées concernent :

1) Les services supports :

- Direction générale
- Direction des ressources humaines
- Service interne de prévention et de protection
- Direction financière et comptable
- Direction juridique
- Direction des marchés publics
- Direction des systèmes de l'information et des télécommunications

2) Les services verticaux :

- Les crèches
- Les services patrimoines
- Le service d'aide à l'intégration sociale
- Les services des travaux.

En séance du 18 décembre 2017, le conseil conjoint a pris connaissance de l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action.

2. **Etat d'avancement** :

1. Le comité de suivi

Pour rappel, le comité de suivi s'est réuni pour la première fois le 9 mars 2017. Sa composition est la suivante :

- Madame l'Echevine Laetitia LIENARD, Présidente du comité
- Madame Rita LECLERCQ-DESENCLOS, Présidente du CPAS
- Les directeurs général et financier de la Ville
- Les directeurs général et financier du CPAS
- Le service stratégie et développement
- La directrice du service social
- Le chef de division, attaché-juriste du CPAS.

Le comité s'était réuni à 11 reprises en 2017.

On notera que le collège communal a décidé en séance du 16 mars 2018 de relancer les réunions du comité de suivi.

Travaux du comité de suivi en 2018

En 2018, les travaux ont été menés comme suit:

Date	Objet	Invité(s)
24 janvier 2018	Réunion de travail visant la mise en commun de l'atelier mécanique du CPAS et du garage communal	Responsable des services techniques de la Ville Responsable de la direction des ressources humaines
17 avril 2018	Suivi du conseil communal du 18 décembre 2017 et état d'avancement de la synergie des directions financières et comptables	Néant
22 mai 2018	Synergie des directions des ressources humaines (DRH) – état d'avancement	Responsable de la direction des ressources humaines
12 juin 2018	Synergie du département «système de l'information et des télécommunications» - état d'avancement	Responsable de la direction des systèmes de l'information et des télécommunications

2. Tableau de bord

On rappellera que le tableau de bord constitue l'outil de pilotage du comité pour assurer le suivi de la mise en œuvre du plan d'action. Il permet donc de situer chaque action quant à son degré de mise en œuvre : à programmer – en cours – finalisé.

On pourra constater que :

- concernant les actions programmées en 2017-2018 :

29 sont finalisées

20 sont en cours

24 sont à programmer.

5. Clôture de la séance publique.

Le bourgmestre faisant fonction, **Paul-Olivier DELANNOIS**, clôture la séance publique à 19 heures 11.

Par le Conseil :

Le Directeur général,

Le Bourgmestre faisant fonction,

Thierry LESPLINGART

Paul-Olivier DELANNOIS

Par le Conseil du Centre public d'action sociale :

La Directrice générale faisant fonction,

La Présidente,

Isabelle DEFROYENNES

Rita DESENCLOS-LECLERCQ